

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/120
12 novembre 2001

(01-5716)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Quatrième session
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: anglais

ZIMBABWE

Déclaration de S.E. M. H.M. Murerwa
Ministre de l'industrie et du commerce international

1. Permettez-moi de commencer par remercier l'Émir, le gouvernement et le peuple de l'État du Qatar d'accueillir cette conférence ainsi que de l'accueil chaleureux et de l'hospitalité qui nous ont été accordés à moi et à ma délégation depuis notre arrivée. Je saisisrai aussi cette occasion pour souhaiter la bienvenue à la République populaire de Chine au sein de l'OMC. Nous attendons avec impatience l'accession d'autres Membres pour faire de l'OMC une organisation véritablement universelle.
2. Notre Conférence a lieu sur fond de ralentissement économique mondial. Nous réaffirmons notre engagement à l'égard d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles. Le défi qu'il nous faut relever est d'adopter des politiques favorables à la croissance et au développement.
3. S'il est vrai que la libéralisation des échanges peut jouer un rôle positif en remédiant au ralentissement économique actuel, cette libéralisation doit être gérée de façon à permettre une intégration significative et équitable des pays en développement au système commercial multilatéral.
4. Il est généralement admis que la libéralisation des échanges décidée dans le cadre des Accords du Cycle d'Uruguay n'a pas apporté d'avantages significatifs à un grand nombre de pays en développement. En outre, la mise en œuvre de ces accords a souligné les déséquilibres et les dissymétries de certains d'entre eux, auxquels il faut remédier d'urgence. Ces mesures correctives doivent mettre le développement au centre des activités de l'OMC.
5. Par ailleurs, la libéralisation des échanges dans le cadre des programmes d'ajustement structurel n'a pas donné les résultats escomptés. Les importations ont augmenté plus vite que les exportations, ce qui a créé des difficultés en matière de balance des paiements. La production locale n'a pu rivaliser avec les importations subventionnées, ce qui a fait perdre des marchés à l'intérieur et dans les pays tiers. L'IED s'est révélé illusoire, et l'APD n'a cessé de diminuer. Dans la plupart des cas, cela a entraîné un renversement des politiques.
6. C'est pour cette raison que nous proposons que tout accord visant à engager des négociations dans le domaine de l'accès aux marchés des produits non agricoles soit subordonné à l'achèvement d'un processus d'étude qui devrait comporter une analyse détaillée des effets des réductions tarifaires antérieures et futures sur nos industries.
7. L'agriculture joue un rôle essentiel dans l'économie du Zimbabwe et de la plupart des pays en développement quant à la contribution au PIB, aux recettes d'exportation, aux créations d'emplois et comme moyen de subsistance pour la grande majorité de nos populations. Les négociations dans ce domaine devraient être fortement axées sur le développement. À cet égard, nous invitons instamment les participants à cette conférence à accepter nos propositions concernant une catégorie développement, mécanisme conçu pour permettre aux gouvernements des pays en développement de

fournir des ressources suffisantes aux agriculteurs qui ont de bas revenus et manquent de ressources, tout en favorisant la sécurité alimentaire.

8. Les crêtes tarifaires et la progressivité des droits dans les pays développés ont compromis les avantages comparatifs et le potentiel de développement industriel de bon nombre de pays en développement. La sévérité des mesures sanitaires et phytosanitaires et des obstacles techniques au commerce s'est aussi révélée être un obstacle non tarifaire majeur. Les niveaux élevés du soutien interne et des subventions à l'exportation dans les grands pays développés ont eu un effet très néfaste sur la production et la commercialisation des produits agricoles en provenance des pays en développement. Si l'on ajoute à cela la chute des prix des produits de base, la situation de la plupart des pays en développement reste sombre.

9. Nous invitons à la prudence en ce qui concerne le développement des règles multilatérales touchant l'investissement, la concurrence, la transparence des marchés publics et la facilitation des échanges (ce qu'on appelle les questions débattues à Singapour). Nous craignons que, dans ce domaine, les règles multilatérales n'empiètent sur notre souveraineté et nos choix de politique intérieure. Nous avons besoin de saisir pleinement les conséquences de ces règles sur notre économie. Nous sommes totalement opposés aux approches plurilatérales, car elles créeraient des classes différentes de Membres au sein de l'Organisation. C'est pour cette raison que nous pensons que le processus de sensibilisation doit se poursuivre dans les groupes de travail compétents, qui devraient présenter un rapport pour examen à la cinquième Conférence ministérielle. Les groupes de travail devraient aussi examiner des options, parmi lesquelles l'opportunité ou non de mener des négociations, la poursuite du processus d'étude ou la clôture de ce processus et la fin des discussions sur ces questions à l'OMC.

10. Tout en reconnaissant l'importance de la protection de l'environnement, nous sommes opposés à l'emploi de mesures environnementales à des fins protectionnistes. Notre position à cet égard est que le Comité du commerce et de l'environnement devrait poursuivre ses travaux et présenter un rapport approprié pour examen à la cinquième Conférence ministérielle. Nous sommes également opposés à l'introduction des normes fondamentales du travail à l'OMC.

11. Le monde a les yeux fixés sur Doha et attend de la Conférence qu'elle adopte une déclaration audacieuse sur les ADPIC et la santé publique, qui dirait en termes clairs et non ambigus qu'"aucune disposition de l'Accord sur les ADPIC n'empêchera les Membres de prendre des mesures pour protéger la santé publique". Compte tenu de la mortalité élevée due au VIH/SIDA, au paludisme, à la tuberculose et aux autres épidémies et pandémies qui frappent surtout les populations des pays en développement, cette déclaration devrait envoyer un message clair selon lequel l'Accord sur les ADPIC fait partie non pas du problème mais de la solution. L'OMC et l'Accord sur les ADPIC devraient en effet privilégier et révéler comme il convient la valeur et le caractère sacré de la vie humaine. Nous devons à nos populations, en tant que gouvernements consciencieux, de parvenir à une entente sur cette question de vie ou de mort.

12. Cette conférence devrait aussi envoyer un signal politique fort sur la nécessité de traiter d'urgence les questions transversales qui se rapportent au traitement spécial et différencié ainsi qu'à l'assistance technique. Il s'agit là de questions critiques dans la lutte contre la marginalisation des pays en développement, qui peuvent faciliter leur intégration équitable dans le système commercial multilatéral. À cet égard, il faut prendre rapidement une décision sur la mise en œuvre concrète et la consolidation des dispositions des Accords de l'OMC relatives au traitement spécial et différencié. Ma délégation appuie sans réserve la proposition tendant à conclure et à signer sans tarder l'accord-cadre proposé sur le traitement spécial et différencié.

13. Tout en accueillant favorablement l'offre spontanée faite par certains Membres de financer les activités d'assistance technique de l'OMC, nous estimons que cette assistance devrait être centralisée dans le budget d'assistance technique de l'Organisation.

14. Enfin, nous exhortons les Membres à renoncer à créer de nouveaux organes pour gérer le programme de travail que nous sommes en train d'établir à Doha. À notre avis, les négociations et les autres travaux inscrits à ce programme devraient être menés dans les organes existants de l'OMC, sous la supervision du Conseil général. Nous soulignons aussi la nécessité d'assurer une transparence maximale ainsi que la participation effective de tous les Membres aux négociations.

15. La crédibilité du système commercial multilatéral dépend de la façon dont il protège et fait valoir les intérêts de tous ses membres. Doha nous offre la possibilité d'adopter les décisions et le programme de travail nécessaires pour rendre juste et équitable le système commercial multilatéral. Engageons-nous à changer les choses en adoptant un programme de travail en matière de développement qui ait pour objet d'élever le niveau de vie de tous les individus et de faire du XXI^e siècle une ère de développement, de paix et de prospérité.
